

dossier n° DP

date de dépôt: 18/03/2019

date d'affichage en mairie du dépôt : 18 . 03 . 19

demandeur: Madame CUGNET Chantal

pour: remplacement d'un portail et d'un portillon et
modification du mur de clôture

adresse terrain: 5 Route de Germaine, à MUTIGNY
(51160)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de MUTIGNY

Le maire de MUTIGNY

Vu la déclaration préalable présentée le 18/03/2019, par Madame CUGNET Chantal demeurant 5 Route de Germaine, à MUTIGNY (51160).

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le **remplacement d'un portail et d'un portillon et la modification du mur de clôture** ;
- Située **5 Route de Germaine, à MUTIGNY (51160)** ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/09/2014, modifié le 21/01/2016, mise à jour le 06/02/2017, notamment le règlement de la zone Ub ;

Vu l'avis **favorable avec recommandation** du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims en date du 26/03/2019 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

Recommandations émises par **l'architecte-conseil du PNR de la Montagne de Reims** :

- Réaliser un mur en maçonnerie enduite. En finition, le mur peut être couvert par un chaperon en tuile à cote ou petite tuile plate de ton rouge nuancé. Choisir un enduit de finition « gratté fin, taloché ou légèrement brossé » et de ton type beige clair à moyen (cf. références ci-jointes ou équivalent), éviter les tons trop clairs.

Fait à MUTIGNY, le 4 avril 2019

Le Maire,

REMY Marie-Claude

